

**PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES
A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE**

SESSION 2016

Lundi 6 juin 2016

Première épreuve d'admissibilité :

**COMPOSITION PORTANT SUR UNE QUESTION POSEE AUJOURD'HUI A LA SOCIETE
FRANCAISE DANS SES DIMENSIONS JUDICIAIRES, JURIDIQUES, SOCIALES,
POLITQUES, HISTORIQUES, ECONOMIQUES, PHILOSOPHIQUES
ET CULTURELLES**

La société française face aux défis du terrorisme.

**DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES
A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE**

SESSION 2016

Mardi 7 juin 2016

Deuxième épreuve d'admissibilité :

COMPOSITION SUR UN SUJET DE DROIT CIVIL OU DE PROCEDURE CIVILE

(Dossier documentaire ci-joint pour les deuxième et troisième concours)

L'exécution du jugement.

LISTE DES DOCUMENTS

- Document n° 1 :** extraits de l'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme du 19 mars 1997 (Hornsby/c Grèce) et du commentaire de Monsieur Joël Andriantsimbazoniva dans l'ouvrage sur « les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme » (PUF2015) ;
- Document n° 2 :** commentaire de Madame Fricero de l'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme du 14 novembre 2000, relatif à la procédure de déchéance du pourvoi pour inexécution de l'arrêt (Le Dalloz, 2001, n°13) ;
- Document n° 3 :** commentaire de Madame Roussel de l'arrêt du Conseil d'Etat du 27 novembre 2015 (376208), relatif à l'exécution forcée d'une décision d'expulsion (Gazette du Palais, 12 janvier 2016, p. 37) ;
- Documents n° 4 :** commentaire de Monsieur Perrot à la Revue trimestrielle de droit civil de 2006 (p.376) des arrêts :
- De la chambre mixte du 16 décembre 2005
 - De l'assemblée plénière du 24 février 2006
 - De la chambre sociale du 14 décembre 2005
 - De la 2^{ème} chambre civile, 8 décembre 2005
- Arrêt de l'assemblée plénière du 24 février 2006 ;
- Commentaire de l'arrêt du 24 février 2006 de l'assemblée plénière sus visé et de l'arrêt du 7 juin 2006 de la 2^o chambre civile de la cour de cassation, portant sur les pouvoirs du juge de l'exécution (rapport annuel de la Cour de cassation) ;
- Document n° 5 :** commentaires de Monsieur Perrot d'un arrêt de la 2^{ème} chambre civile, du 4 avril 2002, sur les effets de l'exécution provisoire (Revue trimestrielle de droit civil 2002, p. 562) ;
- Document n° 6 :** note de Monsieur Bugada sous un arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation du 20 octobre 2015 (Semaine juridique, édition sociale, décembre 2015, p. 38) ;
- Document n° 7 :** observations de Monsieur Cayrol sur des arrêts de la 2^{ème} chambre civile du 19 février 2015 et du 29 janvier 2015, relatifs au pouvoir du juge de l'exécution (Revue trimestrielle de droit civil 2015, p/ 458) ;

***PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES
A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE***

SESSION 2016

Mercredi 8 juin 2016

Troisième épreuve d'admissibilité :

CAS PRATIQUE SUR UN SUJET DE DROIT CIVIL OU DE PROCEDURE CIVILE

Tournez la page S.V.P

Énoncé du cas pratique :

Monsieur Dupont et Mademoiselle Dubois, qui se sont mariés en 2001, exposent que deux enfants sont issus de cette union : Pierre en 2005 et Paul le 1^{er} février 2006. Lors d'un séjour en Bretagne en 2004, Madame Dupont a fait la connaissance d'un couple, Monsieur et Madame Petit, eux-mêmes parents d'un fils de 22 ans, Jean, qui vit avec eux. Elle ajoute, qu'ayant sympathisé avec cette famille, elle leur a ensuite, en accord avec son mari, confié leurs deux enfants pour des vacances au cours de l'été 2011. Monsieur et Madame Dupont indiquent qu'à leur retour de vacances leurs enfants leur ont tenu des propos bizarres, selon lesquels les époux Petit étaient leurs grands-parents.

C'est dans ce contexte que le fils de ces derniers, Monsieur Jean Petit, dit avoir eu, dès 2004, des relations amoureuses avec Madame Dupont qui lui a appris en 2005 la naissance de Pierre, sans plus de précisions, puis courant 2006, celle de Paul, lui affirmant cette fois qu'il en était le père. L'établissement de relations entre ses parents et les enfants du couple Dupont a apparemment développé un sentiment paternel chez Jean Petit.

Question 1. Que peut faire Monsieur Jean Petit pour voir reconnaître sa paternité sur Paul, sachant qu'à l'évidence les parents légitimes de celui-ci s'opposent à une quelconque demande ?

Question 2. S'il se décide à engager une action en justice sur quel fondement pourrait-il le faire et devant quelle juridiction ?

Question 3. Finalement, Monsieur Jean Petit fait assigner, par acte du 1^{er} juin 2011, les parents légitimes de Paul, lesquels soulèvent deux moyens pour s'opposer à la demande: la prescription et la violation de l'article 8 CEDH. Ont-ils des chances d'être entendus par le tribunal ?

Question 4. Monsieur Jean Petit ayant produit diverses attestations de proches tendant à établir l'existence de relations amoureuses entre Madame Dupont et lui au moment de la conception de l'enfant ainsi que les propos de celle-ci quant à la filiation, le juge a ordonné avant dire droit une expertise biologique comparée, selon laquelle Monsieur Petit est le père biologique de Paul. Au vu des conclusions de l'expert, quelles demandes peut formuler Monsieur Petit quant à la paternité de Paul et aux conséquences éventuelles qui peuvent en être tirées, sachant qu'invoquant l'intérêt de l'enfant les époux Dupont s'opposent à un exercice conjoint de l'autorité parentale, à un droit de visite et d'hébergement et à un changement de nom ?

**DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES
A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE**

SESSION 2016

Jeudi 9 juin 2016

Quatrième épreuve d'admissibilité :

COMPOSITION SUR UN SUJET DE DROIT PENAL OU DE PROCEDURE PENALE

(Dossier documentaire ci-joint pour les deuxième et troisième concours)

Les preuves en matière pénale.

LISTE DES DOCUMENTS

Document n° 1 : Cour européenne des droits de l'homme, arrêt du 12 mai 2000, Khan contre Royaume-Uni

Document n° 2 : Cour de cassation, arrêt de la Chambre criminelle du 27 février 1996

Document n° 3 : Cour de Cassation, arrêt de la Chambre criminelle du 15 juin 1993

Document n° 4 : Cour de Cassation, arrêt de l'Assemblée plénière du 6 mars 2015

Document n° 5 : Article paru dans l'édition du journal Le Monde datée du 10 mars 2015

Document n° 6 : À la recherche de la loyauté, Pierre de Combles de Nayves, AJ pénal 2016

***PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES
A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE***

SESSION 2016

Vendredi 10 juin 2016

Cinquième épreuve d'admissibilité :

CAS PRATIQUE SUR UN SUJET DE DROIT PENAL OU DE PROCEDURE PENALE

Enoncé du cas pratique :

Le 20 février 2016, vers 6 heures du matin, le cadavre ensanglanté d'un jeune homme identifié comme étant Jean-Paul Durant était découvert dans un square du 15^{ème} arrondissement de Paris.

L'enquête aussitôt diligentée permettait de retrouver des témoins de la scène. Ainsi, un certain Michel Rondot expliquait avoir vu la victime abordée par un jeune homme porteur d'une casquette verte avec qui il discutait. Très rapidement une dispute éclatait et l'individu exhibait un couteau qu'il pointait aussitôt vers la poitrine de Jean-Paul Durant.

Le 21 février 2016, l'autopsie de la victime révélait que le décès était consécutif à de nombreuses plaies par arme blanche dont une au niveau de l'artère fémorale droite et une autre au niveau du cœur. Ces lésions avaient entraîné une hémorragie massive cause d'un décès très rapide.

Des investigations étaient menées dans le quartier où se fréquentaient généralement des personnes quelques peu marginales se retrouvant généralement dans un bar de la rue Saint Charles dans le 15^{ème} arrondissement.

Grâce à la description et au signalement donnés par Michel Rondot de l'auteur présumé porteur d'une casquette verte, un individu Emmanuel Refix était interpellé par un officier de police judiciaire le 24 février 2016, placé en garde à vue à 12 heures puis conduit au commissariat de police le plus proche où ses droits lui étaient notifiés 35 mn plus tard.

Il demandait à s'entretenir avec son avocat habituel ; l'officier de police judiciaire tentait alors en vain de joindre cet avocat tant sur son téléphone fixe que sur son portable. Un deuxième avocat de permanence était contacté par l'officier de police judiciaire et ce dernier intervenait mais Emmanuel Refix était furieux car il aurait voulu être assisté par son conseil choisi.

Emmanuel Refix indiquait connaître la victime depuis trois ou quatre ans et se présentait comme son ami. Il expliquait qu'il avait échangé ce soir-là des idées notamment sur la crise des migrants et admettait que le ton était monté; il reconnaissait qu'ils s'étaient ensuite légèrement battus pour «rire» car ils avaient selon lui un peu bu. Il contestait avoir voulu le tuer et niait avoir eu un couteau entre les mains. Il clamait haut et fort qu'il s'agissait selon lui d'un accident malheureux.

Sa garde à vue était prolongée en l'absence de son avocat, celui-ci étant reparti avant la décision de prolongation de cette mesure.

La perquisition à son domicile effectuée durant les premières 24 heures de sa garde à vue permettait de retrouver dans la cuisine l'opinel qu'il portait habituellement sur lui selon ses proches, maculé de sang roulé dans un torchon. Son avocat observait qu'elle avait eu lieu sans son assistance.

Ces auditions durant sa garde à vue faisaient l'objet d'un enregistrement audiovisuel mais lors du procès il sera constaté que celui-ci n'avait pas pu se réaliser en raison d'une défectuosité du matériel.

A l'issue de sa garde à vue de 47 heures, Emmanuel Refix était présenté au parquet, mis en examen et écroué.

Vous répondrez aux questions suivantes par une argumentation juridique précise :

- 1. Dans quel cadre procédural se déroule initialement l'enquête ? (3 points)**
- 2. Qui peut être avisé de cette procédure ? (1 point)**
- 3. Vous vous prononcerez sur la régularité de la garde à vue. (6 points)**
- 4. Vous vous prononcerez sur la nécessaire présence ou non de l'avocat durant la perquisition. (3 points)**
- 5. Quelles sont les infractions pouvant être retenues à l'encontre d'Emmanuel Refix ? (4 points)**
- 6. Quelles peuvent être les orientations procédurales pour cette affaire ? (3 points)**

**PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES
A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE**

SESSION 2016

Vendredi 10 juin 2016

Sixième épreuve d'admissibilité :

**QUESTIONS APPELANT UNE REPONSE COURTE RELATIVES A L'ORGANISATION
DE L'ETAT ET DE LA JUSTICE, AUX LIBERTES PUBLIQUES ET AU DROIT PUBLIC**

- 1 – Avantages et inconvénients des primaires dans un pays comme la France. (7 points)**
- 2 – L'indépendance et l'impartialité des magistrats. (7 points)**
- 3 – La révision constitutionnelle selon la constitution du 4 octobre 1958. (6 points)**

PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES

A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

SESSION 2016

Mardi 06 septembre 2016

Première épreuve d'admission : **NOTE DE SYNTHÈSE**

REDIGEZ, A PARTIR DES DOCUMENTS JOINTS, UNE NOTE DE SYNTHÈSE DE QUATRE PAGES ENVIRON SUR L'INFLUENCE DES MODES DE SCRUTIN SUR LA REPRESENTATION

LISTE DES DOCUMENTS :

- Document n° 1 :** Les différents modes de scrutin et leurs effets (Direction de l'administration légale et administrative, 3 janvier 2013)
- Document n° 2 :** Les illusions d'optique du scrutin majoritaire (Gérard Courtois, Le Monde, 18 juin 2012)
- Document n° 3 :** Le mode de scrutin est-il juste ? (L'Express, 25 mars 1993)
- Document n° 4 :** Départementales : et maintenant le tripartisme (Henri Vernet, Le Parisien, 28 mars 2015)
- Document n° 5 :** 1962 : l'élection du Président de la République au suffrage universel direct (La Documentation française)
- Document n° 6 :** Les résultats de dimanche appliqués aux régionales, ça donnerait quoi? (Baptiste Bouthier, Libération, 24 mars 2015)
- Document n° 7 :** Exposé des motifs du projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral
- Document n° 8 :** Faire rentrer trois dans deux, ou le tripartisme à la française (David Revault d'Allonnes, Le Monde 7 avril 2015)
- Document n° 9 :** L'électorat centriste existe mais la bipolarisation domine le paysage politique français (Laurent de Boissieu, La Croix, 9 juin 2010)
- Document n° 10 :** Le Tripartisme en France (Wikipedia)
- Document n° 11 :** Modes de scrutin en Europe (Electionseurope.net, 18 mars 2012)
- Document n° 12 :** L'importance méconnue des modes de scrutin (2002-2003, Institut pour la démocratie)
- Document n° 13 :** Le Sénat à la croisée des chemins (Pascal Jan, La Revue parlementaire n° 891)
- Document n° 14 :** L'exemple du scrutin proportionnel européen (Thierry Chopin, Le Monde, 23 mai 2011)